

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 21 Décembre 2017*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 14  
De présents : 13  
De votants : 14

Date de convocation :  
13 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt un décembre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand. CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine. COUDON Robert. FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain. MAS Maurice,

Absente excusée : COURTOIS Martine qui a donné procuration à Lissorgues Jean-Pierre

Secrétaire de séance : MALBERT Sylvain

Ordre du jour

- 1) Dossiers à présenter à la DETR
- 2) Adhésion au syndicat mixte Lot Dourdou
- 3) Compte rendu des dossiers de la communauté de communes
- 4) Questions diverses

## **1°) Dossiers à présenter à la DETR**

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis plusieurs mois il a été demandé par plusieurs jeunes de la commune et des vacanciers, de pouvoir disposer d'un terrain de sports et de loisirs multi-activités (basket, foot, tennis, hand,

Au congrès des maires tenu à PARIS il a pu contacter plusieurs entreprises (MEFRAN, TRANSALP, ALTRAD) qui fournissent ce type d'équipement. Il s'agit de terrains de 24 m X 12 par exemple à poser sur dalle avec possibilité de le revêtir d'un gazon synthétique.

Une discussion s'engage au sein du conseil sur l'opportunité d'un tel investissement et sur le lieu d'implantation. Cet investissement pourrait avoir aussi son intérêt dans le cadre d'un éventuel regroupement scolaire.

Après cet échange de vue il est décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR pour cette installation qui pourrait se faire dans l'enclos de l'ancienne école libre

## **II: Adhésion au syndicat mixte Lot Dourdou:**

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie comme la commune de VIEILLEVIE des communes cantaliennes de la vallée du Lot et qu'à ce titre il serait bon que CASSANIOUZE soit adhérente au syndicat mixte LOT DOURDOU.

Le conseil, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour adhérer à ce syndicat.

## **III°) Compte rendu des dossiers de la communauté de communes :**

Monsieur le Maire tient à informer les élus des dossiers de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne.

- Il rappelle les aides accordées (TEPCV) pour l'acquisition de véhicules électriques dont il avait déjà été question lors du précédent conseil. La commande d'un véhicule PARTNER PEUGEOT ELECTRIQUE est confirmée.
- Il informe également le conseil de la possibilité d'obtenir de la Communauté de Communes une aide pour la mise en place de « Jardins Familiaux ». La commune de CASSANIOUZE s'est portée candidate pour créer 3 jardins de ce type. Ces jardins clôturés et munis d'un cabanon seront créés sur un terrain mis à la disposition par la commune.
- Dans le cadre des économies d'énergie, 52 lampadaires seront équipés de LED pour un coût de 31500 € pris en charge par la Communauté de Communes. Ces lampadaires pourront être équipés d'un dispositif de coupure à certaines heures. Cette réalisation devrait se faire dans le courant de l'année 2018.
- Plan châtaigne : développement d'une filière de production de la châtaigne (public ou privé)

## **V°) QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Enfouissement du réseau téléphonique de LACAMBRE:**

Dans le cadre de l'enfouissement du réseau téléphonique de LACAMBRE, le montant des travaux s'élève à 2469.94€. Un fonds de concours est à verser par la commune de 60% soit 1481.96 €

b) Admission en non valeurs :

Il est demandé au conseil de bien vouloir admettre en « non valeurs » la somme de 1151,71 € sommes qui n'ont pu être recouvrées en raison de débiteurs insolvables. Le conseil après explications donne son accord à l'unanimité.

c) Effacement du plan d'eau :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du message de Monsieur le Sous-Préfet secrétaire général de la préfecture dans lequel il précise que l'effacement du plan d'eau communal est suspendu et dans l'attente d'une nouvelle solution dans les prochaines semaines sur le maintien de cet ouvrage.

f) Lotissement des Violettes

Monsieur le Maire rappelle que 3 lots restent disponibles sur la première tranche du lotissement des Violettes. Faute de demandes, une réflexion est à mener notamment sur le prix du M<sup>2</sup> pour relancer une action commerciale.

Monsieur le Maire contactera un organisme de construction.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 21 Heures 30.

LE PRESIDENT

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE